Flash info

La Défense, le 27 janvier 2026

Cher(e)s collègues,

Le SCPN a rencontré le jeudi 22 janvier monsieur le préfet de police Patrice FAURE, accompagné de Madame la préfète SGA, Élise BAS, afin d'évoquer plusieurs sujets concernant le corps des commissaires de police, tant individuellement que collectivement :

- L'éventuelle réforme de la filière judiciaire au sein de la PP :

Le préfet de police a rappelé la demande du ministre de l'Intérieur portant sur une éventuelle réforme de la filière judiciaire au sein de la PP, afin d'en améliorer la territorialisation. A ce stade, seule une mutualisation de certains services techniques est envisagée, les autres hypothèses n'étant soit pas souhaitables, soit pas réalistes (notamment pour des raisons statutaires). Aucune réforme d'ampleur ne sera étudiée avant les élections professionnelles de décembre prochain.

Le préfet de police a rappelé qu'il était également attentif au retour de l'évaluation de la réforme de la police nationale (que le **SCPN** réclame seul depuis le début de sa mise en œuvre) pour en tirer d'éventuels enseignements. Nous resterons très vigilants sur ce sujet, en souhaitant que le dialogue en amont précède toute décision de réforme.

- La gestion RH du CCD et le dialogue social au sein de la PP :

Le SCPN a constaté ces derniers temps, à de trop nombreuses reprises, une tendance à "flécher" en amont les candidats pour de nombreux postes. Si on peut entendre que les nominations aux postes sommitaux (notamment les emplois) puissent comporter une part d'arbitraire limitant le dialogue social, on peut plus difficilement admettre un "pré-fléchage" excessif sur tous les autres postes, pouvant aller jusqu'à dissuader nos collègues de candidater.
Le dialogue social ne peut se résumer à mettre une organisation syndicale au pied du mur en lui présentant des arbitrages déjà définis, sans possibilité de défendre des candidatures légitimes.

Nous avons tenu également à rappeler les termes du ministre de l'intérieur lors de ses vœux, qui recommandait à ses cadres un "management de proximité" empreint d'humanité.
Le CCD doit lui aussi faire l'objet d'un tel management par nos autorités, l'arrivée de nouvelles équipes de direction ne devant pas se traduire par une forme de "*spoil system*" pouvant écarter brutalement des collègues de leurs fonctions.

Monsieur le préfet de police nous a indiqué avoir demandé la mise en œuvre en interne d'un comité d'évaluation des candidatures, afin que lui-même puisse se prononcer objectivement sur les candidatures et prendre connaissance des enjeux liés aux mutations.

- La situation de la DTSP 92 :

Le **SCPN** sollicite de longue date une réforme des structures de la DTSP 92, le trop grand nombre de circonscriptions associé à une érosion des effectifs ayant transformé certains services en coquilles vides. Nos collègues commissaires, malgré leur engagement, ont alors du mal à trouver du sens dans la direction d'un service peinant à équiper un seul véhicule ou à assurer le traitement du flagrant délit faute d'OPJ et/ou d'enquêteurs.

Une proposition de nouvelle cartographie devrait être présentée cette semaine à monsieur le préfet de police, qui a tenu à nous indiquer qu'il défendrait lui-même ce dossier pour faire évoluer la situation dans les meilleurs délais.

Nous remercions monsieur le préfet de police et madame la préfète SGA pour leur écoute attentive et les réponses apportées à nos interrogations.

Vous pouvez compter sur le SCPN pour défendre vos intérêts ainsi que ceux du CCD.

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général	1er secrétaire général adjoint	Secrétaire générale adjointe	Secrétaires généraux adjoints
Frédéric LAUZE 01 49 67 02 40/41 06 76 61 60 31 frederic.lauze@le-scpn.fr	**Michel CHABALLIER** 01 49 67 02 42 06 11 50 27 45 michel.chaballier@le-scpn.fr	**Anouck FOURMIGUE** 01 49 67 02 40/41 06 70 69 83 16 anouck.fourmigue@le-scpn.fr	**David MOREIRA** 06 98 29 72 20 **Laura ABRAHAMI** 06 38 73 13 63

Pour nous rejoindre ou nous renouveler votre confiance, vous pouvez adhérer en ligne dans la rubrique « *cotisation en ligne* » sur le site du SCPN (https://le-scpn.fr/), ou envoyer un chèque à l'adresse suivante : SCPN - 1 et 2 Square Henri Régnault - Tour Gambetta - 92400 COURBEVOIE - La Défense 6. Pour rappel, lorsque vous adhérez, en plus de vous faire représenter pour vous défendre et vous protéger, vous bénéficiez aussi d'une protection juridique que nous sommes les seuls à proposer.